

## NOTICE A L'ATTENTION DES EXAMINATEURS DE L'ÉPREUVE ORALE DE FRANÇAIS

Durée : 20 mn

Préparation : 30 mn

L'épreuve orale de français a subi quelques modifications suite à la Réforme du Baccalauréat.

**Si les objectifs de l'épreuve sont les mêmes** (apprécier la qualité de l'expression orale, la capacité d'analyse et d'interprétation des textes et des œuvres, l'aptitude au dialogue et enfin la culture personnelle du candidat), **la durée consacrée à chaque partie de l'épreuve, leur barème, leur objet et la méthodologie à appliquer ont sensiblement changé.**

### **Première partie : l'exposé du candidat**

**Durée :** 12 mn (et non 10 mn).

**Objet :** un des textes ayant fait l'objet d'une étude détaillée en classe (format : une vingtaine de lignes).

**Méthodologie :**

- L'exposé n'est plus orienté par une question posée par l'examinateur, mais est développé librement par le candidat ;
- Il prend en outre la forme d'une explication linéaire.

**Autre nouveauté :** à l'exposé s'ajoute une question de grammaire portant sur le texte (analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase), posée par l'examinateur au moment du tirage.

**Barème :** 12 pts (et non 10 pts) :

- Présentation et lecture du texte : 2 pts.
- Explication linéaire : 8 pts.
- Question de grammaire : 2 pts.

### **Deuxième partie : l'entretien**

**Durée :** 8 mn (et non 10 mn).

**Objet :** l'oeuvre choisie par le candidat.

Le candidat choisit soit l'une des oeuvres au programme étudiées intégralement en cours, soit l'une des lectures cursives de l'année.

**Méthodologie :**

- Le candidat présente d'abord brièvement l'oeuvre et expose les raisons de son choix ;
- Il réagit ensuite aux relances de l'examinateur, qui prennent appui sur sa présentation.

Attention : l'examinateur ne revient pas sur la première partie de l'épreuve.

**Barème :** 8 pts (et non 10 pts)

### **La fiche d'évaluation**

En début d'épreuve, l'examinateur indiquera donc sur la fiche d'évaluation du candidat :

- **l'objet d'étude ;**
- **le texte d'étude ;**
- **la question de grammaire ;**
- **l'oeuvre choisie par le candidat pour l'entretien.**

La fiche contient en outre une grille rappelant le barème et les critères d'évaluation de l'épreuve.

## ANNEXE

### LA QUESTION DE GRAMMAIRE

Suite à la Réforme du Baccalauréat, l'épreuve orale de français comporte désormais une **question de grammaire**.

L'examineur pose sur le texte étudié une question de grammaire qu'il inscrit sur la fiche d'évaluation en début d'épreuve, en respectant **les thèmes du programme** suivant.

Classe de 2nde	Classe de 1ère
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les <b>accords</b> dans le groupe nominal et entre le sujet et le verbe<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Le verbe</b> : valeurs temporelles, aspectuelles, modales concordance des temps</li></ul></li><li>▪ Les relations au sein de la <b>phrase complexe</b> : juxtaposition, coordination, subordination<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La syntaxe des <b>propositions subordonnées relatives</b></li></ul></li><li>▪ <b>Lexique</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'expression de la <b>négation</b></li><li>▪ <b>L'interrogation</b> : syntaxe, sémantique, pragmatique</li><li>▪ Les <b>subordonnées conjonctives</b> utilisées en fonction de compléments circonstanciels</li><li>▪ <b>Lexique</b></li></ul>